



**UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

Service technique

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT POUR LA GESTION
DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT**

«Civilité» «Nom_prénom»
«Adresse_1»
«Adresse_2»
«Code_Postal» «Ville»

Programme de Restauration du ru d'Allan

Compte-rendu de la réunion de piquetage - Tranche 3 - 11 Janvier 2016

• Lieu :	Mairie de Chézy-en-Orxois à 10h00
-----------------	-----------------------------------

• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Ourcq amont	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques <i>(mise à disposition du Syndicat)</i>	Forêts et Paysages

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEVEQUE Yves	Président du syndicat			✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
APPLINCOURT David	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
HANCART Jérémy	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
AMET Jacques	Commune de Chézy-en-Orxois	✓		
RICHARDOT Vincent	Maire de Chezy-en-Orxois	✓		
POTEL Cyril	Commune de Dammard	✓		
BEDNAR Gérard	Commune de Chezy-en-Orxois	✓		
MANGELINCK Ludovic	Agent technique du syndicat	✓		
KRAMP Jean-Claude	Agent technique du syndicat	✓		
LAMICHE Eric	Commune de Saint-Gengoulph	✓		
LAMICHE Bertrand	Commune de Macogny	✓		
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine Normandie	✓		
GUYOT Pascal	Entente Marne			✓

Le programme pluriannuel de restauration du ru d'Allan a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

● **SITUATION ACTUELLE :**

- Le programme d'entretien et de restauration du ru d'Allan et de ses affluents est composé de 5 tranches de travaux.
- Les deux premières tranches de travaux (commune de Sommelans et Priez) ont été réalisées durant l'année 2015.
- Cette troisième tranche de travaux concerne les communes de Monnes, Dammard, Macogny, Chézy-en-Orxois et Saint-Gengoulph.

Tronçons	Cours d'eau	Linéaire	Tranche travaux	Total Linéaire(m)
ALA	Ru d'Allan	3360	1	4960
ALB	Affluent : Les fonds de Saussy	1600	1	
ALC	Ru d'Allan	3500	2	5070
ALD	Affluent : Les Mégredeaux	1120	2	
ALE	Affluent : Le Platron	250	2	
ALF	Affluent : Le Fond du Bagnolet	200	2	
ALG	Affluent : Ru de Monnes	900	3	4360
ALH	Ru d'Allan	2250	3	
ALI	Affluent : Ru du Villepolin	960	3	
ALJ	Affluent : Ru de Chézy-en-Orxois	250	3	
ALK	Ru d'Allan	3610	4	5765
ALL	Affluent : Ru de la ferme de Vailly	1200	4	
ALM	Affluent : Ru du Rossignol	955	4	
ALN	Ru d'Allan	3860	5	8245
ALO	Affluent : Ru de Saint-Quentin-sur-Allan	2495	5	
ALP	Affluent : Ru de Louvry	1250	5	
ALQ	Affluent : Ru de Bourneville	640	5	
			Total	28400

Le projet initial de cette 3^{ème} tranche comprenait la restauration du ru d'Allan et de trois affluents, à savoir le ru de Monnes, le ru de Villepolin et le ru de Chézy sur un linéaire total de 4 360 ml.

Une visite de terrain courant 2015 a permis d'actualiser le projet et de se rendre compte d'aucune intervention n'étant nécessaire sur le ru de Monnes et le ru de Villepolin. En effet, ces deux ruisseaux sont composés majoritairement de bandes enherbées sur-entretenu de part et d'autre. L'entretien étant réalisé mécaniquement par les riverains, aucune intervention manuelle ou mécanique n'a été jugée nécessaire sur ces deux tronçons.



Rus de Monnes et de Villepolin sur-entretenu – aucune intervention prévue

- DETAIL DES TRAVAUX :

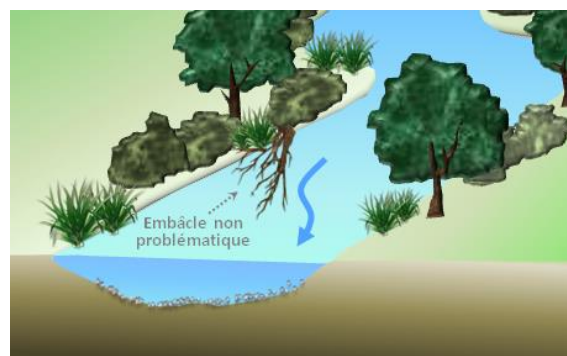
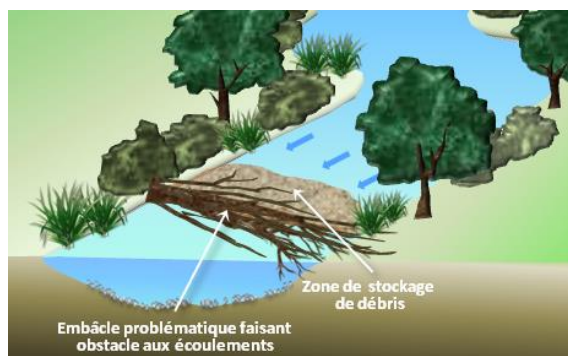
- Les travaux seront réalisés par l'intermédiaire d'une équipe de bûcherons assistée d'une pelle mécanique équipée d'une pince (*pelle à chenille pour limiter la portance et le marquage au sol*).

Pour les berges,

- La nature des interventions correspond à une restauration de la végétation rivulaire comprenant le débroussaillage sélectif de la végétation arbustive et buissonnante, l'abattage des arbres morts ou penchants fortement vers le cours d'eau, l'étêtage, l'élagage, l'émondage, le recépage ainsi que la sélection des rejets de souches.
- Il est demandé à l'entreprise de réaliser ponctuellement des trouées de lumière sur les secteurs les plus denses en végétation. Ces trouées permettront à la végétation herbacée et aquatique de se développer.
- Les produits de traitement provenant des opérations ci-dessus mentionnées (bois inférieurs à 8 cm de diamètre) seront soit :
 - mis en andain et déposés soigneusement en haut de berge dès lors que l'on se situe dans des zones boisées.
 - brûler sur des zones ouvertes le permettant (pâtures, bandes enherbées, ...) L'entreprise devra cependant obtenir l'autorisation du propriétaire avant de brûler sur ses terres. Les zones de feu seront enterrées, remises en état et réensemencées avant la fin du chantier.
- Le bois, supérieur à 8 cm de diamètre, sera déposé en haut de berge et laissé à disposition des propriétaires/riverains.

Pour le lit,

- Le ru d'Allan n'est pas une grosse rivière, néanmoins un nettoyage sélectif de son lit permet de retirer les encombres problématiques et de retrouver des écoulements vifs et naturels (phénomène d'autocurage). La gestion sélective du lit comprend l'enlèvement et/ou le déplacement des embâcles gênants le bon écoulement de l'eau.
 - Les embâcles naturels (*souches, branches, bois morts, ...*) ne seront totalement retirés que s'ils présentent un véritable obstacle à l'écoulement de la lame d'eau.
 - Les embâcles composés de matériaux hétéroclites (*tôles, ferrailles, déchets, seuils non-conforme, ...*) seront obligatoirement retirés et évacués en décharge appropriée.
 - Le déplacement partiel d'embâcles naturels permet également de recréer des habitats. Il est demandé à l'entreprise, dans la mesure du possible, de favoriser ce type d'intervention.



Les schémas ci-contre permettent de comprendre la différence entre un embâcle problématique et non-problématique

Aménagements complémentaires,

- D'autres interventions viendront compléter les travaux de restauration du lit et des berges.
- Tout comme dans la première tranche de travaux, deux abreuvoirs rustiques seront créés pour faciliter l'abreuvement des animaux et éviter le piétinement de ces derniers dans le lit de la rivière. Ces aménagements seront réalisés en toute fin de chantier et en fonction des niveaux d'eau.
- Un ancien seuil de moulin sera également arasé sur le ru d'Allan. Ce seuil, n'ayant plus aucun usage aujourd'hui, sera supprimé afin de restaurer la libre circulation piscicole et sédimentaire entre l'amont et l'aval. Une convention de travaux autorisant la suppression de l'ouvrage a été prise auprès du propriétaire.
- Des plantations de bosquets seront réalisées sur le secteur amont du ru d'Allan, entre la route de Saint-Gengoulph et le passage à gué de Dammard. Ces plantations de bosquets permettront de reconstituer une ripisylve le long du ru d'Allan et de recréer des habitats et des zones d'ombres favorables à la faune locale.



Seuil sans usage à araser



Zone de plantation de bosquets

• REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. APPLINCOURT David – entreprise Forêts et Paysages 06.07.87.95.13

M. FELZINGER Guillaume– Union des syndicats 03.23.20.36.74

Les agents du Syndicats de l'Ourcq amont 06.81.73.01.72

..... 06.26.79.45.38

• LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion de chantier aura lieu
le Lundi 18 Janvier 2016, à 10h00
au niveau du pont du ru d'Allan,
route de Saint-Gengoulph/Monnes

Voir plan ci-contre

Le service technique,

